



Assemblée générale

Distr. générale
11 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (A/54/851) et sur le budget révisé de la Mission pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (A/54/857). À cette occasion, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements supplémentaires.

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

2. Par ses résolutions 52/249 du 26 juin 1998 et 53/238 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale avait ouvert des crédits d'un montant brut de 63 415 650 dollars (montant net : 62 230 050 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, compte non tenu des contributions volontaires en nature (2 863 300 dollars). Comme le montrent le tableau 1 et les annexes I et II du rapport publié sous la cote A/54/851, les dépenses de la période ont atteint le montant brut de 60 221 750 dollars (montant net : 58 991 500 dollars), d'où un solde inutilisé d'un montant brut de 3 193 900 dollars (montant net : 3 238 550 dollars).

3. Ce solde inutilisé s'explique principalement par le déploiement de personnel moins nombreux que prévu (542 700 dollars de moins que prévu pour le personnel militaire, 1 240 800 dollars de moins pour le personnel civil), et par des dépenses opérationnelles moindres que les montants prévus (333 300 dollars de moins que prévu au titre des locaux/hébergement, 1 051 900 dollars de moins au titre des opérations aériennes, 285 700 dollars de moins au titre du matériel divers).

4. S'agissant des remboursements aux États Membres fournissant des contingents, il a été dit au Comité consultatif que 28,6 millions de dollars de dépenses re-

latives aux contingents avaient été remboursés jusqu'au 31 décembre 1999; ce qui laissait pour la période du 1er janvier au 11 mars 2000 un solde dû de 1 million de dollars. Pour ce qui est du remboursement de matériel appartenant aux contingents, un montant de 96 300 dollars avait été remboursé au 30 avril 2000, on estimait à 10 millions de dollars le montant dû au 31 mars 2000 et les engagements non réglés au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevaient à 7,9 millions de dollars. Pour l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, au 30 avril 2000, les versements effectués en réponse à deux demandes s'étaient élevés à 100 000 dollars, et une demande non réglée (en suspens) correspondait à un montant de 596 100 dollars.

5. Il a été dit au Comité consultatif qu'au 1er mai 2000, l'encaisse s'élevait à 5,9 millions de dollars, et les prêts en cours à 17,2 millions de dollars. Au 15 avril 2000, les montants mis en recouvrement atteignaient 113,8 millions de dollars, les contributions reçues 77,2 millions de dollars, et les contributions non acquittées 36,6 millions de dollars. Au total, les engagements non réglés pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 s'établissaient au 30 avril 2000 à 9,2 millions de dollars.

6. L'Assemblée générale est appelée à décider à sa cinquante-quatrième session, s'agissant du financement de la MINURCA, de la destination à donner au solde inutilisé, d'un montant brut de 3 193 900 dollars (montant net : 3 238 500 dollars) de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Le Comité consultatif recommande de porter au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartiendra à l'Assemblée générale de fixer, ce solde inutilisé d'un montant brut de 3 193 900 dollars (montant net : 3 238 500 dollars) de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

Budget révisé de la MINURCA pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

7. Comme il est dit au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général (A/54/857), le budget révisé de la MINURCA pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 s'établit à un montant brut de 41 098 075 dollars (montant net : 40 069 275 dollars), non compris des contributions volontaires en nature de 736 300 dollars, qui représente par rapport au budget initial pour la même période une augmentation de 23 % (soit un montant brut de 7 730 200 dollars), et comprend le montant de 6 701 900 dollars que le Secrétaire général est autorisé par le Comité consultatif à engager (voir ci-après, par. 9).

8. Par sa résolution 53/238 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 33 367 875 dollars (montant net : 32 572 675 dollars) pour financer le fonctionnement de la MINURCA du 1er juillet au 15 novembre 1999, puis sa liquidation, montant qui comprend 1 659 640 dollars à inscrire au compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix et 325 435 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

9. Dans une lettre datée du 14 juillet 1999 adressée au Secrétaire général par le Président du Comité consultatif, ce dernier acceptait la demande faite par le Secrétaire général visant l'autorisation d'engager un montant maximum de 6 701 900 dollars afin de couvrir le montant estimatif des dépenses supplémentaires permettant à la MINURCA d'appuyer l'organisation d'élections présidentielles en République centrafricaine.

10. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1271 (1999) du 22 octobre 1999, a prorogé le mandat de la MINURCA jusqu'au 15 février 2000.

11. Le Comité consultatif relève au paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général (A/54/857) que le montant brut des ressources à prévoir pour poursuivre les activités de liquidation au Siège de l'ONU à New York, pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, est estimé à 115 800 dollars (montant net : 102 800 dollars).

12. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-quatrième session, s'agissant du financement de la MINURCA, sont exposées au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/857. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit additionnel d'un montant brut de 7 730 200 dollars (montant net : 7 496 600 dollars) pour la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, y compris le montant de 6 701 900 dollars que le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager, et de mettre en recouvrement les sommes correspondantes. Le Comité consultatif recommande également à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 115 800 dollars (montant net : 102 800 dollars) pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Au vu des données financières exposées plus haut, dans les paragraphes 4 et 5, le Comité consultatif estime qu'il n'est pas nécessaire à ce stade de mettre en recouvrement les sommes correspondantes.